

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1284

Rubrik: Oubliés...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Blocher s'est trouvé des alliés objectifs

Les négociations bilatérales semblent faire peur aux représentants patronaux: eux qui étaient pourtant décidés à accepter les accords bilatéraux relativisent les conditions de protection salariales des travailleurs européens.

L'OFFICE FÉDÉRAL DE l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) vient de l'annoncer: les partenaires sociaux sont parvenus à un accord de principe sur les mesures à prendre pour éviter la sous-enchère salariale que pourrait provoquer la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne.

L'accord semble solide pour ce qui est des travailleurs temporaires, essentiellement dans le secteur de la construction, dont les conditions de travail et de salaire devront s'aligner sur celles de leurs collègues helvétiques.

Des patrons peu flexibles

Par contre, au sujet des salariés européens appelés à travailler sur le territoire suisse avec un contrat de durée illimitée, le consensus n'est pas encore atteint. Les syndicats craignent à juste titre que les frontaliers surtout se contentent de salaires nettement inférieurs à ceux pratiqués chez nous. C'est pourquoi ils préconisent d'assouplir les conditions auxquelles une convention collective de travail (CCT) peut être déclarée de force obligatoire par les autorités. Aujourd'hui, cette déclaration ne peut intervenir que si la majorité des entreprises et des salariés de la branche sont soumis à une CCT. Les syndicats proposent de ne plus retenir que le critère de la majorité des salariés. Une idée qui n'enthousiasme pas les patrons. De plus, en l'absence de CCT, les cantons auraient la compétence de fixer des salaires minimaux.

Déjà les représentants patronaux cherchent à relativiser ces mesures de sauvegarde. Pierre Triponez, de l'Union suisse des arts et métiers, estime que l'intervention de l'Etat ne se justifie qu'au cas où la situation est «vraiment intolérable». Son collègue Peter Hasler précise qu'on ne peut parler de sous-enchère sociale qu'à partir de salaires inférieurs de 30% aux conditions usuelles helvétiques.

Mauvais départ donc pour les patrons suisses. S'ils tiennent vraiment à ce que les résultats des négociations bilatérales reçoivent l'aval populaire, ils doivent impérativement convaincre les citoyennes et les citoyens que la libre circulation des personnes n'engendrera

ni chômage supplémentaire ni pression à la baisse sur les salaires. Car c'est bien cette crainte qui, notamment, avait provoqué le rejet de l'Espace économique européen en 1992. *jd*

Oubliés...

LE SUCCÈS DE la Guilde du livre en Suisse romande, grâce à une initiative syndicale et au dynamisme de son animateur Albert Mer-moud, a suscité la création d'entreprises rivales, pendant et après la dernière guerre. Citons-en quelques-unes: L'Abbaye du livre, à Lausanne, la Nouvelle Bibliothèque, à Neuchâtel, Connaître, à Genève, Rencontre, à Lausanne.

Les deux dernières citées ne sont pas entièrement oubliées: Connaître avait des rapports avec l'Imprimerie du Pré-Jérôme, à Genève, et le tout s'est terminé par un conflit. C'est ainsi que Georges Pfund, directeur, a publié, en avril 1955, une brochure dénonçant une «tentative de mainmise du Parti du travail» sur le club du livre, qui comptait 3500 abonnés.

Quant à Rencontre, la revue qui portait ce nom a disparu depuis longtemps et les Editions ne se souviennent probablement plus de la collection «La Grèce présente» qui a constitué le début du fonds si riche par la suite. Le premier livre était la version d'André Bonnard de l'*Antigone* de Sophocle. Rappelons, pour mémoire, Le Club du Livre socialiste, né plus tard et dont la vie a été fort brève.

QUI SE SOUVIENT des contributions suisses alémaniques au vocabulaire international? Il y a «putsch», d'origine zurichoise, lors d'une tentative de renversement du gouvernement cantonal au début du siècle passé. Il y a aussi «loustic», à l'origine, un soldat d'une compagnie de mercenaires helvétiques spécialement chargé de divertir ses compagnons d'armes et de leur faire oublier le mal du pays. Origine, le terme allemand «lustig», gai, joyeux. *cfp*